



## Vente de la maison de mon frère et sa succession

Par mariete, le 13/03/2016 à 07:35

Bonjour

Mon frère est dcd en 2008 et n'avait pas d'enfant en 2009 ma belle soeur voulait vendre un morceau de son terrain mais as du demande l'accord de ma mère puisqu'elle avait droit à 1/8 de quot part sur ce terrain et c'est ma mère qui a payé la succession de mon frère car ma belle soeur n'avait d'argent pour le faire. Ma mère est dcd en 2011 et ma belle soeur en 2015. Je voudrait savoir si la part de ma mère est équivalente à la moitié du prix de vente de la maison soit 50/50 ou 1/8 comme pour le terrain. De plus j'ai reçu un chèque du notaire sans aucun explications ni justificatifs concernant cette vente c'est à dire la somme des frais etc.... Est ce que je peux bloqué cette succession et comment je peux faire?

Cordialement